

PROCES-VERBAL
du 19 septembre 2006

TABLE DES MATIERES

Ephéméride	2
Travaux en cours	5
Informations sur la RN 17	7
Analyse financière de la Commune.....	8
Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2006.....	10
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE ».....	11
2.01 – COMPLEXE SPORTIF JOEL BATS – Réaménagement – Marchés négociés –	
Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants.....	11
PRESENTATION M. MATHON	13
Débat	18
<i>Unanimité</i>	25
2.02 - REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE – Avenant n° 1 aux marchés de	
travaux – Lots 3 et 5	25
PRESENTATION M. FLAHOU	25
<i>Unanimité</i>	25

M. LE MAIRE –

Mes chers collègues, je vous souhaite le bonsoir et vous remercie de prendre place.

Je salue le public, les représentants de la presse et nous allons commencer cette séance par des félicitations.

Nous avons déjà annoncé deux mariages, lors de notre précédent conseil :

- celui de Mlle Virginie DA SILVA et nous adressons nos compliments et sincères félicitations à notre collègue, Antonio DA SILVA ;
- celui de Marie-Laurence, fille de Jean-Louis BEAUVENTRE, qui s'est mariée le 26 août dernier ; nous lui adressons également nos félicitations chaleureuses.

Depuis notre dernière séance, il s'est passé beaucoup de choses dans la Ville.

En démarrant l'éphéméride, je profite de remercier le service Communication et le Directeur général des services qui ont œuvré pour que cette présentation soit la plus sympathique possible.

✓ le 6 juillet

Présentation du projet CMH sur l'autre partie de la friche Loridan au Blanc-Four ; je répète que l'enjeu est de 77 logements. Ce fut l'occasion d'échanger avec les riverains et la population du Blanc-Four sur ce projet, son insertion dans la trame du quartier et de rappeler que la démolition de la friche Loridan qui, selon nos informations mais nous ne maîtrisons pas tout, devait commencer en septembre et, visiblement, devrait démarrer en octobre prochain.

✓ le 7 juillet

Nous accueillons les « jobs d'été » : 18 jeunes ont œuvré en juillet – août surtout au niveau de la propreté de la ville. L'objectif n'était en aucune façon de faire réaliser des tâches ingrates par des jeunes mais simplement de leur faire comprendre ce qu'est une collectivité locale à travers notamment ses dysfonctionnements, ses incivilités et sans doute, dans leur croissance en âge, de comprendre que le civisme est une valeur qui doit progresser au sein de notre société et qu'il commence par le respect des autres, à travers la salubrité publique et la propreté.

Ces jobs d'été ont très bien fonctionné. Ces jeunes n'étaient bien sûr pas livrés à eux-mêmes dans la nature mais encadrés par un tuteur désigné parmi nos personnels.

Finalement, 9 ont travaillé en juillet et 9 en août de manière à pouvoir véritablement les intégrer dans l'équipe et les faire progresser ; il était important de les suivre et les résultats sont encourageants. L'année prochaine, nous devrions relancer cette opération.

✓ Le 14 juillet

Moment heureux puisque nous inaugurons les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville. A cette occasion, nous recevions l'ancien Préfet de région, Monsieur Jean ARIBAUD, dont on peut saluer le côté chaleureux et humain ; je pense que la population a apprécié la grande proximité du Préfet de région à son encontre. En toute simplicité, il a dialogué avec les uns et les autres.

Nous le regretterons sans aucun doute ; même s'il est resté peu de temps, il faisait preuve d'une écoute très attentive et très forte, avait le souci de suivre avec pertinence ses dossiers. Notre nouveau Préfet de région est M. Daniel CANEPA.

C'était également notre cocktail républicain qui a permis de rassembler, dans une ambiance très festive, dans un cadre superbe par un temps magnifique, 1600 personnes qui ont pu échanger, dialoguer d'une manière très détendue.

Le soir, un spectacle très réussi de la chanteuse Lââm qui a véritablement enflammé les foules, en interprétant un tube que nous connaissons tous maintenant, « Petite sœur », et, au-delà, des chansons du répertoire de la variété française.

✓ Le 25 juillet

Inauguration de la piste de vélo cross du Bois-Leurent ; ce fut l'occasion de remercier le Conseil général pour son soutien dans ce dossier très important, l'objectif étant de faire en sorte que les jeunes, qui occupaient le skate parc, puissent s'adonner à la pratique du vélo sur des modules spécifiquement dédiés à ce sport. C'est réussi et nous avons en plus implanté le city parc, situé auparavant aux Chats-Huants, que les riverains proches ont souhaité voir délocalisé au Bois-Leurent. C'est chose faite et ce city parc est intégré dans la zone loisirs du Bois-Leurent où désormais les jeunes et les adolescents peuvent pratiquer leurs activités de manière très libre.

✓ Juillet-août

En moyenne, 550 enfants/jour ont été accueillis dans les centres de vacances et on peut saluer les efforts des équipes d'encadrement du service Jeunesse. Sur la diapositive projetée, on peut voir à la mine réjouie des enfants que les choses se sont bien

déroulées à travers notamment les colonies de vacances à Hirson... on constate à nouveau un frémissement pour ce type de loisirs qui avait connu une décrue. On sent que les parents souhaitent à nouveau nous confier leurs enfants dans ce type de structure. En outre, les centres aérés fonctionnent toujours aussi bien.

✓ Le 15 août

La traditionnelle fête champêtre qui fut une réussite et qui marquait le coup d'envoi du semestre culturel dédié cette fois au Far West auquel nous souhaitons bonne prospérité jusqu'en décembre.

Encore une fois, comme pour le 14 juillet, c'est vraiment la communauté ronquoise qui était réunie autour d'un projet extrêmement sympathique et ludique.

✓ Le 27 août

C'étaient les Foulées nature, organisées par le JAR avec le soutien de Lille Métropole Communauté Urbaine. ; cette manifestation a un retentissement métropolitain.

La Communauté soutient un certain nombre de manifestations ronquoises dont (je le répète toujours) la Fête des madeleines, estimant que ces festivités ont un impact sur l'ensemble de la métropole, et les Foulées nature qui ont permis, aux uns et aux autres, de pouvoir se dépenser et peut-être gagner au profit d'une nouvelle association ronquoise dont on s'habitue à voir physiquement dans le paysage sa structuration « les Chiens guides d'aveugles » également présente au Forum.

✓ Le 4 septembre

C'était la rentrée des classes qui s'est bien déroulée avec 1616 élèves inscrits à Roncq ; les maîtres d'écoles étaient mobilisés ainsi que nos structures d'encadrement pour servir nos petites têtes blondes.

✓ Le 7 septembre

Pour des têtes moins blondes et un peu plus grises, c'était la reprise du restaurant convivial qui reçoit en moyenne 80 personnes selon les disponibilités de nos seniors, fort engagés dans divers loisirs.

L'objectif premier du restaurant convivial est de cerner surtout les publics isolés et de mettre en relation des personnes qui pourraient se sentir seules dans la semaine. Après deux ou trois ans de fonctionnement, ce pari est réussi grâce à la mobilisation des services du CCAS mais aussi de la Restauration municipale. Là encore, ce sont des

mines réjouies et cela se passe le mercredi avec la présence des enfants des CLSCH de l'après-midi.

Toujours le 7 septembre, a eu lieu la remise des récompenses de l'opération « Fleurissons la ville » : 24 lauréats ont reçu un bon d'achat de 25 € pour leur permettre de progresser encore dans la qualité du fleurissement, contribuant ainsi de l'élan privé qui s'adjoit à notre élan collectif ; les jardiniers de notre commune ont beaucoup travaillé et vous pouvez voir les progrès réalisés depuis quelques années pour rendre plus sympathiques les parcs et les jardins.

C'est par cet effort conjugué du privé et du public que nous pourrions gagner et toujours progresser en esthétique, que nos concitoyens apprécient de plus en plus.

✓ Le 17 septembre

C'était le Forum et un grand nombre de visiteurs sont venus se renseigner sur les activités de nos associations qui, je le rappelle, sont plus de 120 dont 70 exposaient toujours sur le thème du Far West.

Cette journée a permis non seulement aux associations de dialoguer entre elles mais surtout de proposer des manifestations ou des activités tout au long de l'année.

C'est important, pour une ville, d'avoir une vie associative riche et intense tant on peut s'étonner de la perte du sens collectif, du sens social. Sans doute est-ce un lieu commun que d'affirmer que nous ne progressons pas dans notre marche collective, dans notre aventure humaine sans les associations qui apportent à notre République la transmission d'un certain nombre de valeurs ; c'est pourquoi il nous faut vraiment soutenir leurs activités et le Forum en est une des expressions principales.

En matière de **travaux de ville**, nous progressons toujours :

- Ce sont les remarquables vitraux de l'église Saint-Piat – Sur la diapositive, vous voyez les nefs supérieures qui, toutes, ont été dotées de ces magnifiques réalisations de Luc-Benoît Brouard. Ce sont des gestes de lumière posés sur le fond qui a été repris, dans l'esprit précédent.

Le bas-côté, côté nord de la ruelle de l'Eglise, sera posé en octobre.

Fin novembre parce que toujours soumis à la volonté de l'artiste, le bas-côté, côté sud de la rue des Arts, devrait être achevé.

Lorsque les vitraux seront éclairés à la nuit tombée, notre Centre-Bourg sera alors baigné d'une ambiance tout à fait sympathique. En tous les cas, c'est une réussite.

- Nous avons progressé également en termes de stationnement : aux dires des commerçants, la zone bleue représente une véritable bouffée d'oxygène.

A ce moment de notre Conseil, je voudrais remercier M. MATHON qui a œuvré pour que le civisme progresse et que nous puissions respecter ce vivre ensemble, ce stationnement ensemble. Ce n'est pas chose aisée mais, pour autant, il ne faut pas baisser pavillon. C'est pourquoi, après la prévention menée activement par M. MATHON, nous allons poursuivre pour toujours progresser, en assermentant trois ou quatre de nos fonctionnaires, de manière à ce qu'ils puissent intervenir avec un impact réel et que cette zone bleue puisse être réellement active et dynamique ; c'est tout l'enjeu.

Puis, au-delà de la prévention, nous devons sans doute passer à la répression et nous aurons le soutien de la police nationale qui, dès lors, prendra le relais d'un certain nombre d'actes à mener.

- Place Jean-Jaurès, les travaux de pavage se poursuivent. Toujours sur la diapositive, vous voyez la façade de l'église Saint-Piat dont on aperçoit beaucoup mieux les motifs architecturaux.

L'éclairage public sera posé début octobre ; les végétaux, annoncés lors de l'enquête publique, seront bien plantés à l'époque dédiée pour ce faire, généralement aux environs de la Sainte-Catherine mais comme la saison chaude perdure, les plantations risquent d'être retardées pour que leur croissance puisse se faire de la meilleure manière possible.

- Le pavage de la ruelle de l'Eglise est terminé. C'est vraiment du très beau travail, pratiquement de la mosaïque. A regarder les ouvriers travailler au jour le jour, tant sous la pluie que sous la canicule, c'est remarquable. J'espère que ce bel ouvrage pourra inciter des jeunes qui s'interrogent sur leur avenir à suivre cette filière, très demandeuse d'emplois. Pour le secteur BTP en France, ce sont près de 140.000 emplois non pourvus. Bien sûr, ce sont des métiers où il faut faire preuve de beaucoup de courage mais ce sont des métiers d'avenir.

Je voudrais en appeler au civisme des uns et des autres. A peine le travail fini, parfois des gens prennent des aises très désagréables. On a pu constater, par-ci par-là, des taches d'huile. On ne peut que déplorer que des gens se comportent comme des

sauvages. C'est faire peu de cas du travail des autres et, en tout cas, peu de cas de l'embellissement de la ville. Je dois quand même ajouter qu'ils sont très peu nombreux.

- C'est également le sablage de la tour de l'église Saint-Piat, pratiquement achevé.
- Enfin, vous l'avez vu, la rue des Arts a commencé à être pavée en écaille ; c'est un travail très bien fait mais, à l'évidence, très long qui devrait être achevé pour novembre prochain.
- Je pense que les travaux devant l'Hôtel de ville devraient également être terminés d'ici une quinzaine de jours, bien sûr en fonction des conditions météorologiques.

J'ai encore quelques annonces à vous faire concernant d'abord la **RN 17** ; c'est un axe qui nous intéresse beaucoup : de compétence Etat avant le 1^{er} janvier, il est désormais de compétence Conseil général. Vous le savez, nous sommes toujours montés au créneau sur cette problématique importante.

Il semblerait que des discussions se poursuivent encore entre l'Etat et le Conseil général à propos des compensations.

Il semblerait que le Conseil général ait identifié, pour la RN 17, un certain nombre de besoins qui devraient être également revus lors d'une prochaine réunion que nous aurons avec les responsables du Conseil général :

- tout d'abord, les réfections de la chaussée du giratoire entre Roncq et Halluin,
- les purges et réfections ponctuelles de tapis d'enrobé sur l'ensemble de la RN 17 ; il est vrai que l'aspect de cette route nationale, entre Lille et la Belgique, est vraiment triste. Ce sera un travail d'envergure,
- Sur les aménagements de sécurité, création d'un giratoire au carrefour de la Croix-Blanche entre Roncq et Bondues,
- Des aménagements de sécurité pour mode doux (piétons, cyclistes) entre Roncq et Bondues,
- Reprise générale du marquage sur l'ensemble de la RN 17 entre Lille et la Belgique,
- Et des aménagements de sécurité ponctuels répartis sur l'ensemble de l'itinéraire entre Lille et la Belgique.

Sachez qu'un diagnostic a déjà été établi et des besoins ont été recensés.

Bernard DEROSIER, Président du Conseil général, nous dit : *l'ensemble des propositions recensées sera débattu par le Conseil général en vue de l'établissement d'un plan d'investissement pluriannuel réaliste.*

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Après diagnostic et recensement des besoins, il n'y a plus qu'à financer et il n'y a plus qu'à faire ... C'est un dossier que nous suivrons de très près parce que la RN 17 est un axe structurant et central de la Commune. Nous avons besoin non seulement d'un esthétisme un peu meilleur mais également d'un confort et d'une sécurité plus grande pour les usagers multiples (transports collectifs, route, vélos et piétons) ; la Communauté urbaine est prête à accompagner dès lors que les différents concessionnaires de cette RN 17 seront sur les starting-blocks, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous avons également reçu de M. WARIN, notre Trésorier-payeur, **l'analyse financière 2005 de la commune de Roncq**, que je tiens à disposition de chacun des élus de cette assemblée ; je vais vous en faire un résumé synthétique.

Tout d'abord, les services de l'Etat constatent *une stabilisation des charges* comme pour l'année 2004 avec une progression des charges de gestion courante de 10 %, des charges de personnel qui représentent 56 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement soit 527 €/habitant contre 503 €/habitant en moyenne départementale ; elles sont donc légèrement supérieures.

Par contre, des charges financières en baisse de 39 % par rapport à l'exercice 2004 et qui représentent 1 €/habitant pour la commune contre 37 €/habitant en moyenne départementale.

C'est donc cette stabilisation des charges qui est reconnue en 2005 comme en 2004.

Des *produits de fonctionnement stables* également en 2005 puisque les attributions de péréquation versées par l'Etat et Lille Métropole Communauté Urbaine (à savoir la compensation TPU) sont en baisse de 8 % mais elles représentent toujours 98 €/habitant contre 65 €/habitant en moyenne départementale.

La *capacité d'autofinancement*, qui est la règle d'or que suit notre grand argentier, M. TAILLEZ, et qu'il fixe invariablement à 2 M€, reste supérieure à celle des communes de même importance ; ce sont 191 €/habitant contre 178 €/habitant en moyenne départementale.

Plus concrètement : avec 100 € de budget, la Commune préservait 16 € en 2003 pour son autofinancement, et 17 € en 2005.

L'Etat nous dit également que cet endettement très faible vient conforter une situation financière très favorable et accroître la marge de manœuvre de la Commune : 85 €/habitant en termes d'endettement contre 846,85 € au niveau local, 846 € au niveau départemental. Et la Commune autofinance ses investissements à hauteur de 90 % sans pour autant faire varier les taux communaux ce qui tend, naturellement, à diminuer la pression fiscale.

En termes d'*investissement*, le financement disponible (total des ressources dont dispose la collectivité pour investir après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes) permet à la Commune de financer en grande partie ses investissements et le volume d'emprunts mobilisé en 2005 s'élève à 1 M€.

Les dépenses d'équipement, quant à elles, sont supérieures à celles des communes de même importance : 251 €/habitant contre 238 €/habitant en moyenne départementale. Je rappelle que c'étaient 3 M€ en 2005.

Equilibre du bilan – La mesure de l'équilibre financier de la Commune s'effectue à travers trois grandes caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

- Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. A Roncq, il se situe à un très bon niveau : 198 €/habitant contre 123 €/habitant en moyenne départementale. Ce niveau garantit à la commune une très bonne marge de sécurité de trésorerie.
- Le besoin en fonds de roulement –toujours négatif– traduit le faible décalage entre la perception des recettes communales et le paiement des dépenses.
- La trésorerie, qui est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, était de 2,606 M€ au 31 décembre 2005 soit 34 % en plus que sur l'exercice précédent et représente 75 jours de dépenses courantes.

La *conclusion* de notre Trésorier payeur est la suivante :

« L'analyse de la formation et de l'utilisation de l'autofinancement sur la période étudiée fait apparaître des comptes en équilibre global. Le faible endettement et l'existence d'un fonds de roulement positif sont une sécurité de financement à long terme pour la commune de Roncq. »

Je pense que c'est un bulletin très encourageant pour notre Ville. Nous pouvons donc continuer à avoir un niveau d'exigence pour nos équipements tout en étant assurés d'avoir une marge de manœuvre financière relativement importante. Au-delà de cette analyse

financière réalisée par les services de l'Etat (qui est à votre disposition, je le répète), je voudrais féliciter les services des Finances de la commune, à travers Bruno DUBOIS, François SCHOCKAERT, et notre Adjoint aux finances, M. TAILLEZ. Je leur adresse à tous mes félicitations très chaleureuses.

Voilà donc pour les différentes annonces que je voulais faire et nous allons pouvoir maintenant procéder à l'appel, par la voix de M. KROCK.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 19 septembre 2006 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Christophe LAVA - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Joëlle DECLERCQ - Laurent WINDELS - Bruno COSYN - André VARLET - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - Antonio DA SILVA - Patrick DEGRAVIER - Etienne DECEUNINCK - Hervé DIZY

PROCURATIONS :

Jean-Louis BEAUVENTRE, procuration à Renée CALLEWAERT
Yolande DUPONT, procuration à Vincent LEDOUX
Rose Marie BUCHET, procuration à Nathalie TRIVERI
Thierry BUCQUOYE, procuration à Laurence LIPPERT
Michel PETILLON, procuration à André VARLET
Geneviève LEROUGE, procuration à Antonio DA SILVA

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur KROCK.

Notre Conseil a reçu une question orale de M. DIZY à laquelle j'apporterai une réponse lors de la prochaine Commission municipale.

Nous allons maintenant entrer dans l'ordre du jour avec **l'approbation du procès verbal de notre séance du 4 juillet dernier.**

Monsieur DIZY, je vous en prie.

M. DIZY –

Une remarque effectivement : sur le compte rendu, il est indiqué que M. Bruno COSYN était présent lors du vote du vœu pour l'A24. Comme ce n'était pas le cas, il y a problème.

M. COSYN –

De quoi, vous mêlez-vous ?

M. LE MAIRE –

Vous êtes gentil de vous intéresser à la présence de M. COSYN.

M. DIZY –

Comme il n'était pas présent au moment du vote, cela pose quand même problème.

M. LE MAIRE –

Je pense que M. COSYN est un élu averti et qu'il avait sans doute donné procuration à cette occasion.

M. COSYN –

Je n'ai pas donné procuration ; cela ne m'a pas heurté.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas, tout va bien, il n'y a pas de problème.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ?

Unanimité, je vous en remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 - COMPLEXE SPORTIF JOEL BATS - REAMENAGEMENT - MARCHES NEGOCIES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOUSCRIRE LES MARCHES CORRESPONDANTS

Les terrains de schiste rouge (football) et de bi-cross (BMX), localisés au complexe sportif Joël Bats, ne correspondent plus aux attentes des nombreux usagers et de leurs clubs respectifs, au regard notamment de nos conditions météorologiques peu clémentes ainsi qu'au regard des règles et normes de sécurité. Les entraînements et compétitions en sont substantiellement perturbés (annulation, transfert...), ce qui crée une situation que ne peut se prolonger plus longtemps.

Dès lors et comme nous vous l'avons exposé lors de notre programmation budgétaire pour 2006 au titre de notre Plan Local Sportif, nous avons décidé d'entreprendre une opération globale visant à la réhabilitation du complexe sportif Joël-Bats.

Outre la mutation du terrain de football en schiste rouge en terrain synthétique et les aménagements de sécurité et de mise aux normes du terrain de bi-cross, nous ajoutons à ces programmations, des travaux de réseaux et surtout d'assainissement, ces derniers devant mettre un terme à des problèmes récurrents d'inondations rue Paul Langevin...

L'ordonnancement de cette opération est prévu comme suit :

En 2006 :

- une première action de réhabilitation sur le terrain de bi-cross (renforcement du drainage et passage de gaines pour les réseaux, réaménagement des buttes, déplacement d'une clôture) ;
- le remplacement du terrain de schiste par un terrain synthétique (terrain, main courante et éclairage seront ainsi intégralement remplacés), celui-ci s'inscrivant dans une démarche de classement (cat IV).

En 2007 :

S'agissant du terrain de bi-cross il est prévu, de finaliser la réhabilitation du site par la construction d'un pôle de « départ », d'un local technique et de stockage et l'installation d'un éclairage central.

Il a été fait appel au bureau d'études OSMOSE, de Villeneuve d'Ascq, pour la maîtrise d'œuvre correspondante.

L'estimation globale des travaux est fixée à 1 225 332 € HT.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence sous la forme « négociée » et ce, en application de l'article 35-I-5° du Code des Marchés Publics (janvier 2004), en les répartissant en deux lots séparés comme suit :

Lot 1 : aménagement de terrains de sports (phase 1 : terrain de football - phase 2 : terrain BMX)

Lot 2 : éclairage sportif.

Après analyse des différentes propositions des entreprises intéressées par ce chantier, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 14 septembre 2006, a décidé d'attribuer les marchés correspondants suivant le tableau ci-dessous :

Lot	désignation	Entreprises attributaires	Montant HT
1	aménagement de terrains de sports	ISS Wasquehal	1.041.650,00 €
2	éclairage sportif	SATELEC	166.382,91 €

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles se rapportant à ces travaux.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 12 septembre 2006.

M. LE MAIRE –

Bien que notre ordre du jour ne comporte que deux questions, nous vous avons réunis en raison de ce dossier important pour la Commune, notamment pour le club de football, qui doit impérativement être voté ce soir afin de pouvoir, ensuite, enclencher les chantiers et aboutir positivement avant la fin de l'année sur ce terrain synthétique tant attendu par les footballeurs de Roncq.

Je passe la parole à Monsieur MATHON pour qu'il résume l'affaire et présente le site, qui, au-delà du foot, englobe également le bicross et règle des problèmes d'assainissement.

Monsieur MATHON, nous vous écoutons.

M. MATHON –

Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je voudrais donner quelques indications concernant les deux clubs concernés par ces travaux.

Comme Monsieur le Maire vient de le dire, « l'Etoile sportive ronquoise » est un club de football qui, chaque année, compte 450 licenciés dont 300 jeunes de moins de 16 ans. C'est dire son rôle d'éducation sportive et sociale envers les jeunes.

C'est un club labellisé par la Fédération française de football pour la qualité des éducateurs et le professionnalisme qui officie au sein de cette école de football, pour le sérieux de l'enseignement et les valeurs du sport qui y sont inculqués.

L'équipe première, ma foi, n'a pas des résultats brillants mais constants ; depuis quelques années, elle est 2^{ème} du district et espère sa montée en ligue sachant que, parfois, des équipes classées trois niveaux au-dessus, sont battues par l'ESR.

Si cette délibération est votée ce soir, durant les travaux, tous les entraînements se dérouleront sur le terrain d'honneur en herbe mais il faut que ce temps d'utilisation soit relativement court pour ne pas le détruire complètement. Pour ce faire, une installation provisoire d'éclairage sera installée.

Est également concerné par ce projet, le BMX club de Roncq qui compte 50 licenciés, tous des jeunes, dont les résultats sportifs portent l'image de Roncq au-delà de la commune.

Cette année, ils ont participé au Championnat de France à Bercy, au Championnat d'Europe en Suisse et, dernièrement, au Championnat du monde au Brésil (dans l'équipe de France). Pour cette dernière participation, ils ont porté l'équipe de France en 2^{ème} position, juste derrière les Etats-Unis.

Ce sont des sportifs convaincus de leur art mais, pour autant, ils ne rechignent pas à relever les manches et travailler sur le terrain avant leur entraînement.

Une estimation globale HT a été réalisée par le cabinet d'études Osmose, qui se monte à 1.225.332 €.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 14 septembre 2006, n'a retenu que le projet de base.

Le 1^{er} lot portera sur l'aménagement des terrains de sports 1.041.650,00 € HT

Le 2^{ème} lot, quant à lui, concernera l'éclairage public 166.382,91 € HT

Quelle était la situation de ces terrains ?

En fait, se pose un gros problème d'assainissement à savoir qu'en cas de pluie, ils sont systématiquement inondés et rendus parfois impraticables pendant plusieurs jours.

D'autre part, les habitants des rues Paul-Langevin et Jules-Watteuw subissent les aléas de ces débordements : les eaux ruissellent en surface et s'écoulent vers ces deux rues.

C'est dire les difficultés des clubs à assurer leurs entraînements. Que ce soit les jeunes licenciés ou les éducateurs qui restent plusieurs heures sur le terrain, vous pouvez imaginer les remontrances des parents envers le club quand les jeunes sont transformés en véritables Peaux rouges. Je sais bien que nous sommes dans le semestre dédié au Far West ...

Outre ces aléas de terrains, pour le BMX, un virage présente une insécurité très importante. Lors des compétitions, il fallait protéger la clôture arrière.

Pas d'éclairage – l'hiver, dès 16h30-17h les entraînements doivent s'arrêter.

La butte de départ, réalisée par les adhérents, n'est pas homologuée et il nous faut la remplacer par une grille de départ homologuée pour 8 pilotes.

Enfin, leur local de quelques mètres carrés passera à environ 19 m².

Il a donc été décidé de mener une action d'envergure visant la réhabilitation des deux équipements, qui ne peut se faire que simultanément mais à des périodes différentes.

Le premier travail portera sur le terrain de football en schiste rouge pour le transformer en terrain synthétique non chargé de sable et de bulles de caoutchouc.

M. LE MAIRE –

Je vous félicite, Monsieur MATHON, pour cette présentation dense. Je rappelle que, pour le grand stade, la Communauté urbaine est allée moins vite, moins haut et moins fort que vous. Peut-être n'avons-nous pas de grand site, mais dans tous les cas un stade à la taille de la commune. Bravo encore, Monsieur MATHON.

M. MATHON –

Merci, Monsieur le Maire.

Le plan, projeté à l'écran, reprend la position actuelle des terrains. Sur le nouveau schéma, le terrain de foot va glisser vers le tir à l'arc.

Quels seront les changements par rapport au terrain précédent ?

Evidemment, ce terrain synthétique aura d'énormes avantages. Il est vrai que si le terrain en schiste présentait des qualités indéniables par rapport à un terrain en herbe, notamment de permettre aux licenciés de s'entraîner plus longtemps mais, au fil du temps, il a perdu de sa vitalité et il est nécessaire de le remplacer.

Aujourd'hui, les techniques ont évolué et les terrains en schiste sont remplacés par des terrains synthétiques de différentes qualités. Nous avons opté pour :

- un revêtement de très bonne qualité avec un très bon drainage puisqu'il n'y aura plus du tout d'eau de ruissellement
- un éclairage commandé des vestiaires. Jusqu'à présent, pour les entraînements de foot, les lumières étaient commandées d'une cabine et le retour se faisait donc dans la pénombre
- une rampe PMR
- une main-courante (ce qui entoure le terrain de football) fermée. Il ne sera plus possible de passer sous la barre et, par conséquent, les ballons ne passeront plus sur le parcours
- des nouveaux abris que nous reverrons tout à l'heure
- une clôture, côté rue Jules-Watteeuw, complètement refaite avec un nouveau portail.
- une surface du terrain de 105 m x 68 m avec une protection de main courante, située à une distance respectable de 2,50, qui s'agrandit derrière les buts. C'est la raison de cette forme particulière.

Sur le tracé que vous pouvez apercevoir, c'est un terrain où l'on peut jouer à 11 mais, pour les entraînements du mercredi, il peut être divisé en deux pour permettre à deux équipes d'évoluer (2 x 7).

Revenons maintenant à la piste où les abris sont pratiquement inexistantes aujourd'hui.

Le projet prévoit 2 abris pour 7 joueurs ; au milieu, des abris pour les officiels d'une capacité de 5 personnes.

Trois pistes se rajoutent autour du terrain, qui ne figuraient pas dans le projet initial mais qui correspondent à une demande insistante des clubs et associations dont les usagers pratiquent la course à pied : CLSH, Olympiades sportives... on pourra donc s'entraîner et courir autour du terrain en toute sécurité.

Cerise sur le gâteau : un sautoir en sable pour le saut en longueur.

Sur la photo précédente, vous avez pu constater la réalisation, pour les personnes à mobilité réduite, d'une descente longue de 40 m avec une inclinaison de 4,9 degrés (question qu'avait posée M. DEGRAVIER), en conformité avec les règles en la matière.

Nous passons maintenant au terrain du BMX qui sera équipé d'un éclairage central avec 6 projecteurs de 2 kW. Les buts seront reprofilés car le passage des pilotes les usent et, pour ce faire, nous profiterons de la récupération de terres du terrain en schiste.

La clôture, située en fin de cour avec un virage difficile, sera reculée et nous pourrons ainsi stabiliser le virage

La zone de départ initialement construite fonctionnait bien mais sera remplacée par une nouvelle : les pilotes montent par la droite, se positionnent sur le point de départ (espèce de cadre qui tombe) qui aujourd'hui n'est plus homologué. La nouvelle butte de départ, pour la schématiser, c'est un quart de lune qui glisse dans le sous-sol sans aucun problème pour les pilotes.

Nous allons profiter de ces travaux pour creuser un peu plus profondément cette butte de départ pour y loger un local de 19,50 m²

Pour revenir à l'éclairage du terrain synthétique, j'ai oublié de préciser qu'il y aura 4 pylônes ainsi que 20 projecteurs de 2 kW.

Les avantages d'un terrain synthétique sont importants. Ce ne sera plus l'état du terrain qui emportera la décision d'y jouer ou non, ce seront les joueurs. Un seul cas peut se poser : que le terrain synthétique soit transformé en piste à glace lors de période de gel.

Normalement, en tous temps, l'eau s'écoulera et ne posera aucun problème.

L'étude présentait des options entre autres sur l'éclairage du bi-cross avec 2 pylônes et sur l'enrobé. A ce propos, M. DA SILVA avait soulevé une question et je précise que cet enrobé sera noir parce que la Commission d'appel d'offres n'a pas retenu la proposition soumise. Sachez qu'un enrobé rouge aurait coûté 40.000 € supplémentaires ; en bleu, le coût aurait supérieur de 120.000 €.

La Commission d'appel d'offres a décidé de ne pas l'accepter.

La question posée par M. PETILLON, au cours de cette même commission, sur la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage du terrain en herbe, a été transmise au chargé de l'étude.

Toutefois pour votre information : 20 m³ d'eau sont nécessaires à l'arrosage du terrain et, selon les calculs, il faudrait disposer d'une cuve pouvant stocker au moins 60 m³ soit 3 arrosages ; le coût estimé d'un projet sommaire s'élève à 53.820 €. Or, la dépense annuelle générée par l'arrosage du terrain Joël-Bats est d'environ 1000 €, l'amortissement se ferait sur 53 années !

M. LE MAIRE –

Outre ce problème d'amortissement, un tel projet n'est pas viable. En effet, en raison de la canicule qui a sévi cet été, le terrain a dû être arrosé au moins une dizaine de fois en juillet dernier. Si vous disposiez d'une cuve de 60 m³, vous arrosiez 3 fois et, nécessairement, un complément était à faire.

La récupération des eaux pluviales sur ce type de structure ne paraît pas adaptée, mais cette analyse prouve que cette dimension est intégrée dans la plupart des équipements roncquois ; c'est le cas du CTM, c'est le cas de l'Hôtel de ville avec une citerne de 10 m³ qui servira à l'arrosage, c'est le cas de l'annexe de la mairie où l'on a redécouvert une citerne de 30 m³ et c'est le cas du centre culturel Paul-Vansteenkiste où, là aussi, une citerne de volume inconnu pourra nous servir pour les arrosages des parcs. Tous ces éléments seront intégrés dans le cadre de l'étude du FDAN menée par le Conseil général qui nous permettra de voir comment mettre tout cela en synergie.

On peut encore aller plus loin : capter l'eau sur les bâtiments mêmes est un système plus efficace que le simple ruissellement sur le terrain compte tenu des déperditions. Donc un coût très important pour une rentabilité moindre, mais la question méritait d'être posée.

J'ai oublié la boule ferrée au Bois-Leurent où une citerne sera également implantée pour l'arrosage des jardins et l'alimentation des sanitaires afférents.

C'est donc une dimension très importante des projets dits HQE (haute qualité environnementale), projets de développement durable, projets d'avenir qu'il faudra que nous intégrions encore plus dans nos dossiers de réhabilitation de patrimoine et de construction de bâtiments nouveaux dans les années à venir, avec d'autres procédés naturellement dont le solaire et autres techniques douces.

Dans le cas présent, cela semble peu réaliste ; en outre, cela remettrait en cause la gestion du chantier alors que nous voulons absolument tenir l'agenda pour le club de foot qui a

vraiment besoin de son terrain dans les délais annoncés, afin que la soudure se fasse de la manière la plus douce possible.

M. MATHON –

Grâce aux travaux qui seront réalisés sur les deux terrains, l'eau pourra s'infiltrer dans le sol et rejoindre les nappes souterraines.

Si, en outre, on peut récupérer l'eau qui ruisselle des toits des bâtiments, à mon avis c'est un plus.

M. LE MAIRE –

Il y a eu un déséquilibre écologique important dans le secteur ; des haies bocagères ont été supprimées à un moment donné, des implantations de structures ont été réalisées avec des drains qui ne fonctionnaient pas comme ils le devaient... probablement tout cela a eu un impact sur la charge en eau des habitants situés en contrebas, rues Paul-Langevin et Jules-Watteuw avec, parfois, des crues très importantes au cours des années. Il faut donc régler ce problème et la restructuration des deux sites sportifs permettra non seulement de régler un problème écologique, de confort des habitants mais également de livrer aux associations un matériel et des sites de haute qualité.

Bravo donc au service des Sports qui a bien mené ce dossier, sous votre autorité, Monsieur MATHON.

Y a-t-il des questions ou des souhaits d'accommodement ?

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Au nom du groupe auquel j'appartiens, je voudrais dire que nous avons été surpris par le coût annoncé de cet équipement et son dérapage financier.

Pour une dépense annoncée par M. MATHON à hauteur de 1.225.332 € HT soit environ 1,5 M€ TTC alors que M. TAILLEZ, dont on connaît les compétences dans le domaine financier (vous les avez encore soulignées tout à l'heure, Monsieur le Maire) a fait voter pour ces travaux 500.000 € au budget 2006 et une prévision identique pour 2007, soit 1 M€.

Soit une évolution à la hausse de 50 % par rapport aux prévisions. Ce n'est plus du dérapage mais de l'improvisation.

Pour nous, le projet aurait dû mettre en adéquation les besoins de l'ESR avec le budget prévisionnel.

Quelle était en effet la demande de l'ESR ?

Simplement un terrain d'entraînement tous temps et M. MATHON l'a rappelé ; la surface actuelle, par contre, paraissait suffisante pour les entraînements et nous pensons que c'est sans doute un luxe superflu que de vouloir à tout prix amener ce terrain aux dimensions homologables : passer de 6500 m² à environ à 8500 m².

La question mérite d'être posée : avons-nous vraiment besoin d'un 3^{ème} terrain homologable et homologué –puisqu'il le sera– d'autant que les superstructures (vestiaires et autres) ne suivent pas, pour le moment ?

Par exemple, vous ne pourrez jamais mener en même temps deux matchs de football sur les deux terrains (terrain synthétique et terrain engazonné) dans la mesure où il n'y a pas suffisamment de vestiaires, ni les vestiaires nécessaires aux deux arbitres alors que c'est incontournable au niveau des règlements de la FFF.

Nous disons qu'à besoin simple et raisonnable (besoin de l'ESR), nous devons apporter une réponse simple et raisonnée techniquement et surtout financièrement.

Monsieur MATHON, je m'adresse à vous parce que vous étiez dans cette profession ; vous me faites penser à ces gens qui vont dans un magasin d'électroménager pour remplacer leur vieille machine à laver et le vendeur arrive à leur refiler une machine très sophistiquée, bien plus chère d'ailleurs et qui ne correspond pas forcément à leurs besoins.

Autre point sur lequel nous souhaitions insister mais vous en avez parlé, il s'agit du problème de la récupération des eaux pluviales. Nous ne sommes pas encore tout à fait satisfaits de la réponse dans la mesure où, même s'il y avait une dépense engagée de 53.820 € comme annoncé, il faut savoir que l'Agence de l'eau subventionne ce type de projet. Il nous semblait intéressant de pousser un peu plus loin vos investigations sachant (Monsieur le Maire l'a rappelé et je l'en félicite) qu'il y a une volonté politique municipale de s'inscrire dans ce type de démarche comme d'autres collectivités l'ont déjà fait.

Le Conseil général dans la construction des collèges, par exemple.

Tout récemment, vous avez pu le lire comme moi dans la presse de samedi : M. BALAY a posé la première pierre de l'école Pasteur/La Fontaine à Mouvaux et indiquait qu'il y aurait récupération d'eau de pluie pour alimenter les sanitaires.

Sans doute, aurait-on pu pousser un peu plus loin les investigations pour essayer de trouver une solution qui aille dans ce sens.

Pour terminer, j'indique que nous voterons bien évidemment cette délibération car elle concerne les très nombreux jeunes et un peu moins jeunes pour ceux qui pratiquent en seniors, d'un club phare de notre commune. Nous voulions simplement aujourd'hui vous faire remarquer que, de notre point de vue, ce dossier n'a peut-être pas été traité avec toute la rigueur nécessaire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur VARLET.

Sans autre demande d'intervention, Monsieur MATHON, pouvez-vous répondre ?

M. MATHON –

Comme précisé précédemment, l'étude menée a porté simultanément sur les deux terrains. Comment voulez-vous faire une estimation, avant étude, des travaux qui seront nécessaires pour les drainer ?

Une estimation a toutefois été reprise à hauteur de 830.000 € HT pour les deux terrains. Vous parlez de dérive financière mais, aujourd'hui, il existe plusieurs types de terrain synthétique : des terrains à charge, sablés, avec petites pastilles de caoutchouc... mais ils présentent des inconvénients énormes en termes d'entretien, notamment au niveau écologique : il faut recharger le sable et les petites billes de caoutchouc et, par ailleurs, le nettoyage est beaucoup plus difficile.

Les terrains chargés montent en prix au profit de ces terrains qui baissent un peu.

Et s'il est vrai qu'il faut rajouter 200.000 € pour ce type de terrain, au moins aurons-nous un ensemble de qualité et de plus écologique.

Autre point : vous dites que ce sont des fantaisies.

Je ne crois pas qu'il s'agisse de fantaisie que de vouloir faire courir autour du terrain des jeunes collégiens, des jeunes scolaires et autres. Ce n'est en aucun cas une fantaisie de ma part ni pour la rampe PMR, ni pour le système d'éclairage mais bien sûr, tout cela a un coût.

Prévoir un éclairage provisoire du terrain en herbe... il faut bien permettre aux joueurs de continuer à s'entraîner. Ce sont des éléments qui ont été pris en compte et la Commission d'appel d'offres a opté pour le projet de base.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE, je vous en prie.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Etant présidente de la Commission d'appel d'offres, je voudrais apporter quelques petites précisions techniques.

Des techniciens présents nous ont informés que ce marché subissait la hausse du coût du pétrole, qui n'est pas anodine et qui peut impacter énormément les coûts. Un des techniciens de l'agence Osmose, qui travaille dans ce domaine depuis un certain nombre d'années, a précisé que ce problème ne se posait pas seulement à Roncq mais bien à l'ensemble des communes qui souhaitent réaliser des terrains synthétiques : cette augmentation du coût pétrolier était vraiment une cause sine qua non, qui joue sur les devis.

Par ailleurs, c'est une technicité très spécifique à la matière employée. Pour toutes les autres techniques, il fallait travailler l'intégralité du terrain alors que ce n'est pas le cas : ceux qui pratiquent le football, savent que des zones d'usure sont plus ou moins intensives et, à long terme, la nouvelle technique nous permettra de ne pas remplacer la totalité du terrain mais uniquement des petites parcelles. Le coût en sera beaucoup plus modeste en achat de matériel mais également en main d'oeuvre. De façon évidente, remplacer 3 m², par exemple, au lieu de 30 ou 40 m², le coût ne sera pas le même.

Dernier point si je puis me permettre, concernant la récupération d'eau pluviale.

Etant moi-même une fervente adepte de cette technique que j'emploie à mon propre domicile, le technicien auprès duquel nous nous sommes renseignés, nous a expliqué que le problème posé était celui des toitures : comme il réalise beaucoup de stades, par expérience, il constate que la récupération des eaux y est très modeste compte tenu de toute la déperdition. En outre, le coût de la technique d'installation d'une récupération sous les terrains est très onéreux par comparaison à une récupération des eaux de toiture.

La preuve en est, Monsieur VARLET, vous avez pris l'exemple de bâtiments (collèges notamment) dont la toiture permet l'installation d'un collecteur pour récupérer l'eau, ce qui n'a rien à voir avec des collecteurs sous un terrain de football.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur COSYN.

M. COSYN –

A titre de précision, la remarque que nous venons de faire concernant l'investissement, ne porte pas sur le choix. Peut-être avez-vous opté pour des solutions plus techniques, certainement meilleures. Ce doit être le nec plus ultra.

Notre remarque porte sur le fait que lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu début d'année 2006... le prix du pétrole avait déjà évolué et, heureusement, il n'y a pas que du pétrole.

Par rapport à cette prévision, le dérapage est de 500.000 € ce qui pose question sur le fonctionnement : au moment du débat d'orientation budgétaire, l'estimation n'a-t-elle pas été faite d'une manière trop légère ?

N'aurait-il pas fallu attendre un peu ?

En conclusion, vous aurez donc mieux que prévu mais 500.000 €, ce n'est pas une paille ; c'est un écart important.

Je rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, j'avais suggéré de réduire la charge fiscale de la population ronchoise ce qui représentait, à l'époque, 400.000 € alors que je me suis fait traiter de démagog et d'inconscient.

Je veux bien être inconscient pour 400.000 € mais que dire de 500.000 € !

Nous voterons donc cette délibération mais j'aurais préféré que ces 500.000 € soient déjà inclus à l'origine. Qu'il y ait des écarts de quelques points, voire de 10 % sur un projet, on ne peut tout maîtriser mais 50 %, c'est beaucoup. Voilà ce que je souhaitais dire.

M. LE MAIRE –

Je vais conclure ce débat qui a été très riche.

J'adhère plus à la façon de discourir de M. COSYN qu'à celle de M. VARLET, naturellement plus politique, mais nous le connaissons bien ; il taquine.

Vous avez raison sur la méthode et c'est valable pour toutes les collectivités : à un moment donné, il faut savoir faire amende honorable. Il nous faut être encore meilleurs dans la définition du projet –vous avez raison– et quand il y a débat d'orientation budgétaire, il faut que les enveloppes annoncées soient respectées, sauf évidemment catastrophe majeure... et nous avons eu le cas sur l'enveloppe de l'éclairage public... en tout cas, lorsque nous avons des projets affichés depuis très longtemps, que nous avons d'ailleurs travaillés avec l'Office municipal des sports, échelon que vous avez oublié de citer, parce qu'il y a des

échanges réguliers entre cette institution et l'équipe municipale, il faut savoir donner un cadre.

C'est donc plus sur le cadre, sur un rappel à l'ordre de la méthode que vous êtes intervenu.

Il nous faut être meilleurs !

Pour autant, sur ce dossier qui a été très long puisque l'annonce en a été faite il y a maintenant 3-4 ans, qui a été décidé dans le cadre du plan local sportif, il y a eu un enrichissement dans le dialogue d'autant que les techniques, en matière de terrain synthétique, ne font que s'améliorer.

De la même façon, quand vous achetez de l'électronique, il faut bien s'arrêter à un moment. On est toujours amené à aller plus loin dans la consommation et dans le prix.

Pour autant, je pense que tout le monde ici a été séduit par la qualité du terrain dont on a rappelé les caractéristiques très fortes ; nous n'y revenons pas mais je pense que ce terrain a fait la preuve de sa grande utilité dans le temps.

Cela veut donc dire que toute cette période de discussions a été mise à profit pour améliorer la qualité du projet.

Dernier point – au départ, nous pensions simplement à un terrain synthétique en tant que tel. Puis s'est greffée la volonté de le faire en deux temps et M. DA SILVA peut en témoigner, pourquoi ne pas aller vers l'homologation du terrain de football ?

Il aurait été quand même dommage, pour une question de milliers d'euros, de ne pas aller jusque là alors que nous pouvions avoir un terrain homologué.

Nous nous sommes donc décidés pour un projet de base (simple terrain synthétique) avec possibilité, dans les années à venir, d'y adjoindre les équipements nécessaires à la validation de l'homologation par la Fédération française de football (vestiaires, accueil de l'arbitre protégé par une espèce de préau, etc.)

Je voudrais également ajouter (parce que vous avez été un peu dur avec M. MATHON qui a mené ce projet mais, en fait, vous n'allez pas si loin puisque vous voterez positivement ; c'est l'essentiel) qu'il y a eu une réelle bonne volonté dans la gestion de ce dossier de livrer à l'équipe de football un équipement de grande qualité. Pourquoi ?

Parce que l'équipe de football, entre-temps, s'est améliorée aussi et, récemment à travers la FFF, on a remis un gage de bonne qualité pour montrer que cette équipe s'engageait dans la

voie de l'amélioration. On peut donc estimer qu'on capitalise en quelque sorte sur l'avenir en dotant l'équipe de football d'un tel équipement.

Je reprendrai plusieurs points :

Il y a donc eu enrichissement du dialogue et non pas dérive, amélioration qualitative avec une dépense sans doute un peu plus élevée que celle estimée au départ (je vous rejoins) ; j'en suis tout à fait d'accord et, quelque part, M. TAILLEZ qui est garant du cadrage budgétaire ne peut s'accommoder de ce type de méthode de travail qu'il nous faudra affiner dans les années à venir pour rappeler, à un moment donné, lorsque les demandes sont exponentielles au cours du dialogue, que le cadrage budgétaire est celui annoncé et que nous n'irons pas au-delà.

Donc amélioration qualitative du projet avec une volonté de livrer un équipement de qualité.

Je répète que j'adhèrerais plus, dans le fond, au discours de M. COSYN qu'au vôtre, Monsieur VARLET. C'est bien naturel, vous êtes dans votre rôle d'opposition et je ne saurai vous le retirer.

L'essentiel étant que nous nous retrouvions sur le vote de cet équipement très important pour la commune et nous écoutons Monsieur TAILLEZ, qui souhaite intervenir.

M. TAILLEZ –

Une toute petite précision, Monsieur le Maire.

Je ne voudrais surtout pas que le public se méprenne. Il peut y avoir, dans les propos de Bruno COSYN, une assimilation entre une augmentation de 500.000 € sur ce projet d'investissement et une baisse des impôts de 400.000 €.

Je sais bien que ce n'est pas le message que vous avez voulu passer, Monsieur COSYN, mais je préfère apporter cette précision pour nos concitoyens : ce n'est pas parce que nous n'aurions pas réalisé cette dépense supplémentaire de 500.000 € que nous aurions pu baisser les impôts d'un montant équivalent.

M. LE MAIRE –

Monsieur COSYN ne l'a pas dit !

Je vais le soutenir ce soir, sans faire preuve d'une quelconque collusion. Cela fait trois fois que je soutiens M. COSYN dans les attaques qu'il pourrait subir de la part des membres de cette Assemblée ; c'est une espèce d'union sacrée que nous allons réaliser autour du football, ce sport qui fait vibrer les foules.

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Je voudrais tout simplement dire que le projet, qui est aujourd'hui prêt à démarrer, me convient. Il a évolué mais je ne reviendrai pas sur les aspects financiers.

Le projet me convient ; M. MATHON a bien travaillé. Je crois que d'autres projets sont sur le feu et j'espère qu'il va sortir très prochainement des projets aussi efficaces.

Il est vrai que le football avait besoin de cet équipement ; les jeunes sortaient crottés des entraînements.

Il ne suffit pas de lancer une opération, encore faut-il que le planning soit respecté.

Monsieur MATHON, continuez sur les projets futurs qui sont sur le feu actuellement et l'Office municipal des sports en discutera avec vous.

M. LE MAIRE –

Voyez le comble de l'histoire ; je soutiens M. COSYN et vous soutenez M. MATHON... c'est magnifique et je ne sais pas comment nous allons terminer cette séance.

Nous passons au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci à tous.

Pour le point suivant, Monsieur FLAHOU, faites aussi bien voire mieux !

<p>2.02 - REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE - AVENANT N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX - LOTS 3 ET 5</p>

A la suite de la mise en chantier de la réhabilitation de l'hôtel de ville sous maîtrise d'œuvre du cabinet F. MOGUEZ de Croix, pour un montant de travaux de 363.296,36 € HT répartis en cinq lots, il s'est avéré nécessaire d'opter pour quelques adaptations (techniques...) ou prestations complémentaires pour les lots 3 et 5, suivant détail repris ci-après :

Lot n° 3 : Remplacement des menuiseries

Attribué à l'entreprise BOUILLON de Montigny en Gohelle pour un montant de 83.818,34 € HT, le remplacement de certains ensembles menuisés ne s'est pas avéré nécessaire, notamment certains soupiraux du sous-sol.

Par contre, l'état d'un châssis cintré situé au premier étage nécessite son remplacement.

La porte d'entrée, initialement prévue en bois (chêne), sera remplacée par un ensemble en verre trempé toute hauteur, ceci afin de mettre en valeur l'aspect architectural du hall d'entrée.

Réduction des travaux :

Châssis en sous-sol	6 U à 295,14 € HT	1.770,84 €
Châssis à soufflet cintré	5 U à 430,94 € HT	2.154,70 €
Porte d'entrée principale	1 U à 2.507,17 € HT	2.507,17 €
	Soit	- 6.432,71 €

Majoration des travaux :

Châssis cintré 2 vantaux (1 ^{er} étage)	1 U à	1.430,37 €
Ensemble verre trempée toute hauteur	1 U à	8.977,24 €
	Soit	+ 10.407,61 €

Montant de l'avenant : $10.407,61 \text{ €} - 6.432,71 \text{ €} = 3.974,90 \text{ €}$

Montant initial :	83.818,34 €
Avenant n°1	+ 3.974,90 €
Montant cumulé	87.793,24 €

Soit une augmentation de + 4,74 % du marché initial.

Lot n° 5 : Mise en lumière des façades

Attribuée à l'entreprise CARETTE de Bousbecque, cette prestation s'élève à la somme de 15.928,00 € HT et comporte la mise en place de 12 projecteurs de type BLITZ équipés de lampes à iodure métallique de 35 W et de lentilles colorées, ceux-ci étant répartis sur le mur de la façade principale de l'hôtel de ville.

Afin d'améliorer le rendement optimum de cet éclairage, il a été décidé de remplacer le matériel décrit ci-dessus par la mise en place de 5 projecteurs encastrés au sol, de type CRICKET 40 équipés de lampes à iodure de 150 W répartis sur le linéaire de la façade. Le balcon sera également mis en valeur par la mise en place de 2 projecteurs type TYCO.

Le montant des travaux reste inchangé.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de l'évolution des contrats correspondants (montants en € HT) :

Lot	Entreprises	Montants initiaux	Nouveaux avenants	Montants cumulés (prix de base)
1	Flandres toitures	156.734,81	néant	156.734,81
2	Cazeaux	99.328,79	néant	99.328,79
3	Bouillon	83.818,34	+ 3.974,90	87.793,24
4	Dupriez Naquart	7.486,42	néant	7.486,42
5	Carette	15.928,00	néant	15.928,00
TOTAL		363.296,36	3.974,90	367.271,26

Il vous est donc demandé d'autoriser M le Maire à intervenir à la signature des pièces contractuelles se rapportant à ces avenants.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 12 septembre 2006.

M. FLAHOU –

Je vous propose simplement un avenant de 3.974 € qui n'a rien de comparable avec le 1,2 M€ de mon collègue.

Nous vous proposons ce soir des avenants aux marchés de travaux de l'Hôtel de ville qui concernent deux lots : remplacement de menuiseries et mise en lumière des façades.

Pour le lot menuiseries, des réductions de travaux car certains châssis n'ont pas dû être remplacés.

Par contre, nous avons modifié l'orientation de la porte principale et c'est un plus.

En finale, c'est un delta positif de 3.974,90 € soit une augmentation de ce marché de remplacement de menuiseries à 4,74 % mais, sur la globalité des travaux, à 1,09 %.

Concernant la mise en lumière, le prix est inchangé ; un simple changement de marque des projecteurs qui seront en plus grand nombre. L'entreprise reste toutefois dans les clous au niveau des prix.

M. LE MAIRE –

Bravo pour votre esprit de synthèse.

Je voudrais quand même vous féliciter car c'est un très beau chantier. C'étaient les journées du patrimoine il y a peu et on a redécouvert un bâtiment absolument superbe, dont on ignorait complètement la magnificence et vous avez réussi à donner de l'énergie à ce chantier qui est remarquable. Bravo, Monsieur FLAHOU, et continuez en ce sens.

Sans remarque, ni demande d'intervention, nous passons au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

Nous en avons ainsi terminé. Ce conseil municipal a été rondement mené. Je vous souhaite une bonne soirée et nous nous retrouverons le 24 octobre 2006.

Levée de séance : 21h15

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Vincent LEDOUX